

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 06 septembre 2024

Date d'affichage :

SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre le 13 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Nathalie Aufrère, Maire.

Etaient présents : Nathalie AUFRERE, Sébastien CORNUAUX, Magali DANIELCZYK, Audrey DATIN, Corinne JENFER, Virginie LECLAIR, Rémi VINCENT.

Procuration(s) : Said HECHT donne procuration à Magali DANIELCZYK.

Absents excusés : Philippe BERTRAND, Dominique BOUSQUENAUD, Monsieur MAZELIN Didier

Absents non excusés : Florian CHARUEL, Aurélia DATIN, Adeline WALLERAND

Magali DANIELCZYK a été désignée comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PV DU 28 JUIN 2024

Le procès-verbal du 28 juin 2024 est approuvé à l'unanimité.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA MJC

Délibération n°43-2024 voix pour : 8 voix contre : 0 Abstentions :

Mme le Maire explique que l'association MJC utilise la halle pour ses manifestations et c'est pour cette raison qu'elle a demandé à équiper la halle d'éléments de cuisine professionnels pour la rendre plus fonctionnelle.

A ce titre, l'association MJC de Vannes-le-Châtel a sollicité une subvention auprès de la région Grand Est via INVEST ASSO pour l'acquisition de matériels de cuisine.

Elle sollicite également la commune pour lui verser une subvention exceptionnelle permettant de financer ces équipements d'un montant de **3 675 €**.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le versement de la subvention exceptionnelle d'un montant de 3 675 €,
- **D'AUTORISER** Mme le Maire à signer tout document découlant de cette décision.

DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET DE L'EAU

Délibération n°44_ 2024 - voix pour : 8- voix contre : 0.

INVESTISSEMENT

Dépenses

1391 (40) : Subvention d'équipement : 7 166,39
7 166,39

Recettes

28156 (40) : Matériel spécifique : 24 988,30
24 988,30

FONCTIONNEMENT

Dépenses

61523 (011) : Réseaux : - 900,00
673 (67) : Titres annulés (sur exercices antérieurs) : 900.00
6811 (042) : Dot. aux amort. des immo. Incorp : 24 988,30
24 988,30

Recettes

74 (74) : Subvention d'exploitation : 17 821.91
777 (042) : Quote-part des subv. d'inv. : 7 166.39
24 988,30

Le Maire informe le conseil être en attente du programme bois de l'ONF.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- **D'ATTENDRE** ce programme

SYNDICS BENEVOLES

Délibération n°45-2024 voix pour : 8 - voix contre : 0.

Mme le Maire explique avoir reçu une demande pour la création de 3 syndicats de copropriété bénévoles pour les bâtiments des Cités.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la création de ces syndicats de copropriété bénévoles,
- **D'AUTORISER** Mme le Maire à signer tout document découlant de cette décision.

DEVIS BOIS ET NATURE POUR SITE DE LA HALLE

Délibération n°46_ 2024 - voix pour : 8- voix contre : 0.

Mme le Maire explique qu'il est nécessaire d'agréments l'espace détente en installant un espace pétanques et un espace jeux de quilles. Pour cela, Mme le Maire explique à l'assemblée la nécessité d'accepter le devis de Bois et Nature d'un montant de 2 186.87 € TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le devis de l'entreprise Bois et Nature d'un montant de 2 168,87 € TTC,
- **D'AUTORISER** Mme le Maire à signer tout document découlant de cette décision.

AMENAGEMENT DE LA HALLE : PLUS-VALUE K VOTRE SERVICE

Délibération n°47_ 2024 - voix pour : 8- voix contre : 0.

Mme le Maire annonce une plus-value de 7 989 € TTC avec une facture finale de 49 677.00 € au lieu du devis initial signé pour un montant de 41 688 € TTC car des prestations ont été ajoutées.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la plus-value de 7 989,00 € TTC,
- **D'AUTORISER** Mme le Maire à signer tout document découlant de cette décision.

PROGRAMME BOIS : PROPOSITION D'ACTIONS POUR L'ANNEE 2024

Délibération n°48_ 2024 - voix pour : 0- voix contre : 8.

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à la proposition des coupes de l'

Le maire expose que l'Office National des Forêts propose un programme bois pour les parcelles 20 et 24 pour un montant de 14 017,95 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **REFUSE** le programme d'actions pour l'année 2024 pour un montant 14 017,95 € TTC.
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document découlant de cette décision.

TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE COLOMBEY ET DU SUD TOULOIS

Délibération n°49_ 2024 - voix pour : 8- voix contre : 0.

Mme le Maire explique de la loi NOTRe de 2015 a instauré le principe du transfert obligatoire des compétences « eau et assainissement » aux communautés de communes.

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Colombey et Sud Toulinois a décidé de demander le transfert de la compétence « eau » au 1^{er} janvier 2025.

Les communes peuvent s'opposer par délibération, à ce transfert dans les trois mois de la délibération du conseil communautaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le tranfert de compétence « eau » à la Communauté de Communes du Pays de Colombey et Sud Toulinois,
- **D'AUTORISER** Mme le Maire à signer tout document découlant de cette décision.

SENS UNIQUE RUE DES ECOLIERS

Délibération n°50_ 2024 - voix pour : 8- voix contre : 0.

Le maire signale que la circulation est dense à proximité du Groupe Scolaire sis 1 rue des Ecoliers.

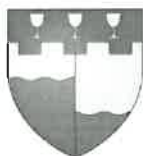
Afin de sécuriser le site du groupe scolaire, il est nécessaire de réglementer la circulation en instaurant un sens unique et en ajoutant un panneau sens interdit

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** cette réglementation.
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document découlant de cette décision.

QUESTIONS DIVERSES

- SDE 54 procède à l'enfouissement de la ligne téléphonique.
- Mesdames BONTEMPS et BLAT Servane demandent à utiliser la chapelle pour exercer leurs arts verriers. Une convention d'utilisation à titre gracieux va être mise en place. Les utilisatrices s'engageront à ne pas détériorer les lieux, à ne pas déplacer les statues et à rénover les vitraux endommagés à titre gracieux.



MAIRIE
6, rue de la Poste
54112 VANNES-LE-CHATEL

Séance du 13 septembre 2024 à 20 heures 00

L'an deux mille vingt-quatre le 13 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Nathalie Aufrère, Maire.

Etaient présents : Nathalie AUFRERE, Sébastien CORNUAUX, Magali DANIELCZYK, Audrey DATIN, Corinne JENFER, Virginie LECLAIR, Rémi VINCENT.

Procuration(s) : Said HECHT donne procuration à Magali DANIELCZYK.

Absents excusés : Philippe BERTRAND, Dominique BOUSQUENAUD, Monsieur MAZELIN Didier

Absents non excusés : Florian CHARUEL, Aurélia DATIN, Adeline WALLERAND

Magali DANIELCZYK a été désignée comme secrétaire de séance.

Séance du 13 septembre 2024 à 20 heures 00 Salle du Conseil

- Adoption du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal du 28 juin 2024

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des remarques à faire sur le procès-verbal

- Subvention exceptionnelle de la MJC
- Décision modificative n°2 – Budget de l'eau 2024
- Syndics Bénévoles
- Devis Bois et Nature pour site de la Halle
- Aménagement de la Halle : plus-value K votre service
- Programme bois : proposition d'actions pour l'année 2024
- Transfert de la compétence eau à la CCPCST
- Sens unique rue des Ecoliers
- Questions diverses

Le Maire,

Nathalie AUFRERE



La Secrétaire de séance,

Magali DANIELCZYK

